



Ordre des
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
du Québec



RAPPORT ANNUEL 2014 | 2015

TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation	3
Administrateurs du Conseil d'administration 2014-2015	4
Administrateurs du comité exécutif 2014-2015	4
Personnel du siège social de l'Ordre	4
Rapport du président	5
Rapport du directeur général et secrétaire :	7
Activités du Conseil d'administration	11
Activités du comité exécutif	15
Rapport du syndic	17
Comité de formation	19
Comité sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation	20
Comité de sinistres et de prévention	21
Comité d'inspection professionnelle	23
Conseil d'arbitrage des comptes	25
Comité de révision	26
Conseil de discipline	27
Comité des examinateurs	29
Comité des stages de formation professionnelle	31
Comité de la revue	32
Comité du fonds Joncas	34
Comité d'assurance responsabilité professionnelle	36
Rapport des vérificateurs	39

LETTRES DE PRÉSENTATION

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Québec, le 3 novembre 2015

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous présente, en votre qualité de Président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Stéphanie Vallée

Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

Madame Stéphanie Vallée

Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Québec, le 3 novembre 2015

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2015.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Daniel Bérard, a.-g.

Président

Monsieur Jean Paul Dutrisac

Président
Office des professions du Québec

Québec, le 3 novembre 2015

Monsieur le Président,

En votre qualité de Président de l'Office des professions du Québec, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ce rapport annuel est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Daniel Bérard, a.-g.

Président



Les administrateurs du Conseil d'administration 2014-2015

Pour l'exercice 2014-2015, les administrateurs du Conseil d'administration étaient les suivants :

PRÉSIDENT :

Daniel Bérard, a.-g.

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES :

Région de Québec

François Harvey, a.-g.
(2014-10-22)¹

Pierre Tessier, a.-g.
(2013-09-28)

Jean Taschereau, a.-g.
(2011-09-17)

Bernard Lemay, a.-g.
(2012-09-29)

Région de Montréal

Sophie Morin, a.-g.
(2014-10-22)

Daniel Bérard, a.-g.
(2011-09-17)

Philippe Tremblay, a.-g.
(2012-09-29)

Mylène Corbeil, a.-g.
(2013-09-28)

Région du Centre

Éric Bachand, a.-g.
(2011-09-17)

Région de l'Ouest

Denis Ayotte, a.-g.
(2014-10-22)

Région de l'Est

Marcel Cadoret, a.-g.
(2012-09-29)

ADMINISTRATEURS NOMMÉS :

Richard Leduc
(2014-10-22)

Marc-André Gosselin
(2012-09-29)

Paul Monty
(2013-09-28)

Les administrateurs du comité exécutif 2014-2015

Parmi les administrateurs et administratrices du Conseil d'administration, les personnes suivantes constituaient le comité exécutif :

M. Daniel Bérard, a.-g., président

M^{me} Sophie Morin, a.-g., vice-présidente

M. Marcel Cadoret, a.-g.

M. Bernard Lemay, a.-g.

M. Paul Monty, administrateur nommé

Le personnel du siège social au 31 mars 2015

Administration générale :

Directeur général et secrétaire :

Luc St-Pierre, a.-g.

Inspecteur-enquêteur :

Pierre Richer, a.-g.

Contrôleure-comptable :

Christiane Hudon

Adjointe au directeur général :

Johanne Lemay

Secrétaire de direction :

Francine Guay

Secrétaire et commis-comptable :

Monique Desroches

Technicienne juridique :

Émilie Tremblay

Secrétaire-réceptionniste :

Sylvie Simard

Bureau du syndic :

Syndic :

Réjean Gingras, a.-g.

Syndic adjoint :

Jacques Drainville, a.-g.

Procureures :

Me Anik Fortin-Doyon, avocate

Me Sophie Vézina, avocate

Adjointe :

France Robitaille

Technicienne juridique :

Audrey Thibault

¹ Date d'entrée en fonction (AAAA-MM-JJ)



M. DANIEL BÉRARD, A.-G.
PRÉSIDENT DE L'ORDRE

RAPPORT DU PRÉSIDENT

C'est avec plaisir et fierté que j'ai accepté la présidence de l'Ordre des arpenteurs-géomètres et ce bilan de présidence permet de mesurer le chemin accompli sur la route de l'excellence professionnelle.

D'entrée de jeu, je voudrais souligner l'effort et l'implication constante de nombreux bénévoles qui font que l'Ordre des arpenteurs-géomètres est en santé et s'acquitte honorablement de sa mission de protection du public. En effet, malgré notre implication partout sur le territoire, les projecteurs des médias sont tournés vers d'autres professions qui, manifestement, ont plus de difficultés à assumer ce défi.

J'aimerais également souligner l'appui indéfectible du personnel de l'Ordre, notamment notre directeur général Luc St-Pierre. Le ton cordial et professionnel des échanges permet une saine relation entre le Conseil d'administration et le personnel, ce qui facilite la gestion de notre Ordre.

Situation générale de l'Ordre

Tout d'abord, j'aimerais aborder la question du renouvellement du membership. Nous le savons tous, notre société est vieillissante et une bonne partie de nos membres approche l'âge de la retraite. Heureusement, mes prédécesseurs avaient anticipé ce moment et depuis quelques années, nous avons réussi à assurer le renouvellement du membership. Il n'en demeure pas moins que chaque année, notre budget diminue (plus de retraités,

plus de salariés et moins de propriétaires). Ceci amène donc une pression constante de « comment faire mieux avec moins? ». Dans quelques semaines, espérons-le, nous aurons quelques amendements au Code des professions, et si nos demandes sont entendues, la taille du Conseil d'administration sera diminuée. Nous espérons également que la justice disciplinaire sera modifiée afin de faciliter et simplifier le travail du syndic.

Toujours en ce sens, et afin de réduire le travail administratif de l'Ordre, la gestion du Fonds Joncas a été transférée à l'Université Laval qui administre déjà plusieurs fonds de bourses d'études. De plus, nous avons retourné aux membres la gestion du contrôle de la formation continue. Dorénavant, 12 heures sur 36 heures de formation pourront être liées à l'administration reliée à la pratique du membre et le dossier de formation sera contrôlé lors de l'inspection professionnelle. Les membres qui suivent des cours particuliers n'auront plus à soumettre à un comité l'appréciation de ce cours et pourront l'inscrire suivant le guide établi à cet effet.

Également, suite au départ de l'une de nos avocates, nous avons décidé de ne pas renouveler ce poste, mais d'ouvrir un poste de chargé d'affaires professionnelles. Ceci permettra entre autres de faire évoluer notre site Internet et d'établir une meilleure communication avec les membres tout en dégageant notre directeur général de certaines tâches.

Finalement, je ne pourrais passer sous silence le décès prématuré de notre confrère Pierre Richer, inspecteur-enquêteur, employé dévoué et estimé de ses collègues. J'en profite pour souligner le travail du comité d'inspection professionnelle dans ces circonstances particulières et exceptionnelles.

Bilan de cette année

Cette année, les principales réalisations ou résolutions du Conseil d'administration peuvent se résumer comme suit :

- Mise sur pied d'un comité d'assurance ayant pour but de réviser les modalités d'application de la prime et l'impact des erreurs d'arpentage de construction sur le niveau de la prime.
- Présentation d'un règlement modifié sur le certificat de localisation, incluant notamment des dispositions particulières sur les copropriétés, et présentation d'exemples pertinents.
- Participation de l'Ordre au site sur la copropriété mis sur pied par la Chambre des notaires.
- Participation au comité de lecture du nouveau Précis de droit de l'arpentage.

En effet, après plusieurs années d'attente et de cheminement, un nouveau livre sur notre profession sera lancé dans les prochains mois. Notre consœur et nos confrères, Nathalie Massé, Marc Gervais et Francis Roy, ont synthétisé des milliers de pages de textes législatifs et de jurisprudences et ont produit un nouvel ouvrage de référence pour les arpenteurs-géomètres et tous les professionnels du droit immobilier. Nous les remercions de leur acharnement et de leur dévouement à ce projet.

De plus, un travail considérable, et pas toujours visible, s'effectue au sein des comités permanents et ad hoc (je pense ici surtout au comité sur la géomatique, sur la diffusion numérique et sur le piquetage). Ces comités réfléchissent sur l'avenir de notre profession et cherchent le meilleur moyen de faire évoluer notre profession dans un monde changeant.

Promotion de la profession

Évidemment, comme président, j'ai participé à de nombreuses rencontres et événements qui peuvent se résumer comme suit :

- Assemblées du Conseil Interprofessionnel du Québec
- Rencontres avec la Chambre des notaires
- Congrès canadiens (Ontario et Alberta)
- Rencontre avec le président de l'Office des professions
- Lancement du site sur la copropriété
- Remise des prix *Gloire de l'Escolle* à l'Université Laval
- Remise des bourses de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique.

Ces rencontres avec d'autres intervenants du secteur de l'enseignement, de l'encadrement disciplinaire ou des collègues interprovinciaux m'ont permis de rencontrer des centaines de personnes passionnées de leur métier, de leur avenir et qui cherchent à mieux servir la société et le public.

Cela a été pour moi une source d'enrichissement personnel inestimable. Merci de m'en avoir donné la chance et l'occasion.

Merci aux membres pour leur support et leur collaboration.

Daniel Bérard, a.-g.

Président



M. LUC ST-PIERRE, A.-G.
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

Élections 2015 au Conseil d'administration de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec

À titre de secrétaire de l'Ordre, j'avais cette année la responsabilité de pourvoir trois (3) postes vacants selon la procédure prévue au *Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre*. Les régions visées par lesdites élections étaient la région du Centre, la région de Montréal et la région de Québec.

Le 12 mars 2015, j'ai transmis à chacun des membres des régions visées un avis indiquant les conditions requises pour être candidat, un bulletin de présentation et la date limite de réception des bulletins de présentation fixée au 1^{er} avril 2015 à 17 heures.

Pour la région du Centre, l'administrateur sortant était M. Éric Bachand, a.-g. Monsieur Bachand a sollicité un nouveau mandat. À la clôture du scrutin, nous n'avions reçu qu'une seule candidature pour pourvoir ce poste, soit celle de Éric Bachand, a.-g., de Windsor, qui a été déclaré élu sans opposition.

Pour la région de Montréal, l'administrateur sortant était M. Daniel Bérard, a.-g. Monsieur Bérard a sollicité un nouveau mandat. À la clôture du scrutin, nous n'avions reçu qu'une seule candidature pour pourvoir ce poste, soit celle de Daniel Bérard, a.-g., de Chambly, qui a été déclaré élu sans opposition.

Pour la région de Québec, l'administrateur sortant était M. Jean Taschereau, a.-g. Monsieur Taschereau n'a pas

sollicité un nouveau mandat dans le délai prescrit. À la clôture du scrutin, nous n'avions reçu aucune candidature pour pourvoir ce poste.

Conformément aux dispositions de l'article 77 du *Code des professions*, le poste vacant pour la région de Québec a fait l'objet d'une nomination par le Conseil d'administration. Monsieur Jean Taschereau, a.-g., de Québec, a été nommé pour la région de Québec.

Élections du président de l'Ordre et des membres du comité exécutif

Élu le 11 juin 2014 par suffrage des administrateurs élus, le président, M. Daniel Bérard, a.-g., a débuté son mandat d'un an le 22 octobre 2014 lors de la première réunion du Conseil d'administration tenue après l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 11 octobre 2014. L'élection des membres du comité exécutif se tenait à la même occasion.

Assemblée générale annuelle 2015

L'Ordre tenait sa 133^e assemblée générale annuelle le samedi 19 septembre 2015 à Bromont.

Activités de formation continue

Au cours de l'année 2014-2015, les membres ont assisté aux conférences du GéoCongrès d'octobre 2014 et se sont familiarisés avec les possibilités d'utilisation des drones lors de formations données en février 2015.

En octobre 2014, lors du GéoCongrès 2014, les membres ont assisté à plusieurs réunions de fédérations et d'associations diverses ainsi qu'à deux journées de conférences données par des conférenciers réputés.

En février 2015, la formation Levés aéroportés par drones a été offerte en sept représentations dans les cinq principales régions du Québec, soit Rimouski, Québec, Drummondville, Montréal et Gatineau.

De plus, ces deux formations ont été filmées et sont disponibles pour visionnement en ligne par les membres.

Assistance aux formations 2014 – 2015

FORMATIONS DU GÉOCONGRÈS 2014

DATE	LIEU	NOMBRE D'HEURES	PARTICIPATION
8 octobre 2014	Québec	6 heures	42
9 octobre 2014	Québec	6 heures	291
10 octobre 2014	Québec	6 heures	295
TOTAL			628

LEVÉS AÉROPORTÉS PAR DRONES

DATE	LIEU	NOMBRE D'HEURES	PARTICIPATION
6 février 2015	Rimouski	6 heures	42
12 février 2015	Québec	6 heures	88
13 février 2015	Québec	6 heures	117
19 février 2015	Gatineau	6 heures	52
20 février 2015	Montréal	6 heures	90
26 février 2015	Montréal	6 heures	95
27 février 2015	Drummondville	6 heures	94
TOTAL			578

Activités relatives au contrôle de l'exercice illégal de la profession

Au cours de l'année financière 2014-2015, sur la base d'information et de documents démontrant que des individus exerçaient des activités professionnelles exclusives aux arpenteurs-géomètres, l'Ordre a ouvert six (6) dossiers d'enquête et en a complété huit (8). Pour cette période, huit (8) dossiers demeurent actifs.

Un jugement a été rendu le 12 mars 2015 dans une poursuite intentée en 2012-2013. La défenderesse Génivar inc. a été acquittée de tous les chefs d'infraction.

Tableau des membres et autres renseignements

Au 31 mars 2015, l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec comptait 1035 membres, soit 908 hommes et 127 femmes, répartis selon les classes suivantes :

404	Propriétaires, actionnaires au sens du <i>Règlement sur l'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société</i> ou associé(es) d'une firme d'arpentage ou de géomatique
469	Salariés(es)
12	Enseignants(es) ou professeurs(es)
76	Membres retraités sans revenus
26	Membres retraités avec revenus
48	Membres honoraires

De ce nombre, ceux qui possèdent un statut particulier :

0	Étudiants(es)
5	Congé parental
10	Hors Québec

La répartition des permis :

1019	Arpenteurs(es)-géomètres
16	Géomètres

La répartition régionale au 31 mars 2015 était la suivante :

Québec (03)	266
Montréal (16)	139
Montréal (06)	110
Laurentides (15)	79
Chaudière-Appalaches (12)	64
Lanaudière (14)	50
Saguenay/Lac-St-Jean (02)	42
Estrie (05)	41
Mauricie (04)	39
Outaouais (07)	38
Bas Saint-Laurent (01)	36
Abitibi-Témiscamingue (08)	26
Laval (13)	23
Centre du Québec (17)	22
Hors du Québec	21
Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine (11)	21
Côte-Nord (09)	17
Nord-du-Québec (10)	1

Au cours de l'année, l'effectif a évolué comme suit :

Membres au 31 mars 2014	1013
Décès	(4)
Démissions	(10)
Non-réinscriptions	(3)
Radiation	(1)
Nouveaux membres	
• permis d'arpenteur-géomètre	32
• permis restrictif de géomètre	4
Réinscriptions	4
Total :	1035

L'Ordre n'a reçu aucune demande de permis temporaires, de permis restrictifs temporaires ou de permis spéciaux. Trois permis résultant d'une reconnaissance d'une équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec ou d'une reconnaissance de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis ont été délivrés.

Exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société

Un arpenteur-géomètre peut exercer ses activités professionnelles au sein d'une société par actions ou une société en nom collectif à responsabilité limitée au sens du chapitre VI.3 du *Code des professions* (chapitre C-26), seul ou avec un ou des membres d'un ordre professionnel régi par le *Code des professions*.

Au 31 mars 2015, 336 arpenteurs-géomètres exerçaient la profession au sein d'une société par actions alors que 33 exerçaient la profession au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée.

La cotisation régulière de l'Ordre pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 était de :

2 600,00 \$	Propriétaire, actionnaire au sens du <i>Règlement sur l'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société</i> ou associé(e) d'une firme d'arpentage ou de géomatique
1 300,00 \$	Salarié(e)
435,00 \$	Enseignant(e) ou professeur(e)
435,00 \$	Hors Québec
220,00 \$	pour un membre retraité disposant de revenus d'emploi
50,00 \$	pour un membre retraité ne disposant pas de revenus d'emploi

payable en deux (2) versements, le 1^{er} avril 2014 et le 1^{er} août 2014.

La cotisation supplémentaire pour la formation continue pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 était de :

200,00 \$	Propriétaire, actionnaire au sens du <i>Règlement sur l'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société</i> ou associé(e) d'une firme d'arpentage ou de géomatique
200,00 \$	Salarié(e)
200,00 \$	Enseignant(e) ou professeur(e)
200,00 \$	Hors Québec

payable en deux (2) versements, le 1^{er} avril 2014 et le 1^{er} août 2014.

Les frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession :

	Montant
Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré hors du Québec	500,00 \$
Reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec	500,00 \$
Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec	500,00 \$
Délivrance d'un permis	75,00 \$
Délivrance d'un permis restrictif de géomètre	75,00 \$
Délivrance d'un permis temporaire	75,00 \$
Délivrance d'un permis restrictif temporaire	75,00 \$
Délivrance d'un permis spécial	75,00 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme	75,00 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	75,00 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	75,00 \$

L'immatriculation

Dossiers actifs au 31 mars 2014	134
Dossiers ouverts	50
Dossiers fermés – inscription au Tableau	(36)
Dossiers actifs au 31 mars 2015	148

Rapport d'activité du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et de veiller à l'application des dispositions du *Code des professions*, de la Loi constituant l'Ordre et des règlements adoptés conformément audit code ou à ladite loi. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Conseil d'administration de l'Ordre a tenu cinq (5) réunions ordinaires et six (6) réunions extraordinaires. Cent soixante et une (161) résolutions ont été adoptées.

Au cours du dernier exercice, deux recommandations ont été soumises au Conseil d'administration par le comité d'inspection professionnelle concernant l'imposition de suivre un stage de perfectionnement.

Voici la liste des principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration :

- Pour nommer un membre sur le comité d'inspection professionnelle pour un mandat de 3 ans.
- Pour nommer un inspecteur sur le comité d'inspection professionnelle pour un mandat de 3 ans.
- Pour nommer un analyste-rechercheur pour le Bureau du syndic, pour une période d'essai de 4 mois.
- Pour procéder à l'embauche d'un arpenteur-géomètre pour le poste de syndic adjoint à temps plein, selon les termes fixés par le comité exécutif et contenus dans le contrat d'emploi.
- Pour adopter, avec les quelques modifications requises, les questions des évaluations professionnelles 2014, volet écrit, donnant accès au permis d'arpenteur-géomètre et au permis de géomètre en géomatique, relatives à la session de mai 2014.
- Pour approuver les résultats des évaluations professionnelles de la session des 27, 28 et 29 mai 2014.
- Pour fournir les ressources suivantes au comité des stages de formation professionnelle : • mandater la Direction des affaires juridiques afin de revoir et bonifier l'encadrement des stages de formation professionnelle; • mandater une consultante en mesure et évaluation, afin d'assister la Direction des affaires juridiques et le comité des stages de formation professionnelle dans leurs travaux.
- Pour nommer deux administrateurs pour collaborer aux travaux de la Direction des affaires juridiques relatifs à la préparation d'un projet de règlement modifiant le Code de déontologie des arpenteurs-géomètres.
- Pour que le Conseil définisse les obligations des membres en matière de vérification des instruments de mesure.
- Pour adopter les modalités et conditions suivantes en vertu de l'article 62.2 du *Code des professions* : - Le professionnel doit aviser, par écrit, le secrétaire de l'Ordre au plus tard 10 jours de la signification de la requête introductive d'instance en responsabilité professionnelle intentée contre lui et lui transmettre copie de la requête.
- Pour nommer un arpenteur-géomètre à titre de président du comité de révision, pour un terme se terminant le 31 août 2015.
- Pour approuver le budget prévisionnel 2015-2016 du fonds d'exploitation.
- Pour fixer la cotisation annuelle des membres de l'Ordre, pour l'exercice financier 2015-2016.
- Pour approuver le budget prévisionnel 2015-2016 du fonds de formation continue.
- Pour approuver le budget prévisionnel 2015-2016 du fonds du régime d'assurance.
- Pour envisager de réduire le nombre d'administrateurs à neuf membres, dont sept élus et deux nommés par l'Office des professions en procédant à la suppression de deux administrateurs dans les régions de Québec et de Montréal et d'un administrateur nommé.
- Pour créer un comité d'évaluation du rendement du directeur général et secrétaire formé de trois personnes, dont le président et un administrateur nommé; et un comité d'évaluation du rendement du syndic formé de trois personnes, dont le président, un administrateur et le directeur général et secrétaire.

- Pour créer un comité de vérification dont le mandat serait de préparer le budget, d'assurer le suivi budgétaire et de mettre en place une politique de contrôle et de vérification des finances de l'Ordre, et ce, dès que la loi omnibus sera en vigueur.
- Pour prendre l'orientation d'avoir des mandats de deux ans à la présidence.
- Pour renommer le président du comité d'inspection professionnelle, le vice-président, la secrétaire, l'inspecteur et l'inspecteur-enquêteur pour un mandat se terminant le 31 octobre 2015, et de renommer un inspecteur pour un mandat se terminant le 31 octobre 2017.
- Pour renommer le président du conseil d'arbitrage des comptes, le vice-président et la secrétaire adjointe pour un mandat se terminant le 31 octobre 2015, et de renommer trois membres dudit conseil pour un mandat se terminant le 31 octobre 2016.
- Pour renommer le président du comité de sinistres et prévention pour un mandat se terminant le 31 octobre 2015, et de renommer quatre membres dudit comité pour un mandat se terminant le 31 octobre 2016.
- Pour renommer la secrétaire du comité de révision pour un mandat se terminant le 31 octobre 2015, et de renommer l'administrateur représentant le public, à titre de membre dudit comité, pour un mandat se terminant le 30 septembre 2016.
- Pour nommer un arpenteur-géomètre à titre de membre du comité de révision, pour un mandat se terminant le 31 octobre 2016.
- Pour renommer la secrétaire du conseil de discipline, et la secrétaire substitut, pour un mandat se terminant le 31 octobre 2015, et de renommer six membres dudit conseil, pour un mandat se terminant le 31 octobre 2016.
- Pour renommer la vice-présidente du comité de la revue, et de renommer deux membres dudit comité, pour un mandat se terminant le 31 octobre 2016.
- Pour renommer la secrétaire du comité de la formation des arpenteurs-géomètres, pour un mandat se terminant le 31 octobre 2015, et de renommer un membre dudit comité, pour un mandat se terminant le 31 octobre 2017.
- Pour renommer les membres du comité sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation, pour un mandat se terminant le 31 octobre 2016.
- Pour renommer un syndic adjoint à temps partiel pour un mandat se terminant le 31 août 2015 et selon les ressources financières prévues pour les syndics adjoints pour les exercices financiers 2014-2015 et 2015-2016.
- Pour renommer un syndic adjoint uniquement pour la durée des procédures disciplinaires dans un dossier et selon les ressources financières prévues pour les syndics adjoints pour l'exercice financier 2014-2015.
- Pour former un comité de lecture dont le mandat sera de lire les différents chapitres du nouveau Précis de droit de l'arpentage et de formuler leurs commentaires aux auteurs, et d'accorder un jeton à chacun des membres du comité à la fin des travaux en guise de remerciement pour le temps qu'ils auront consacré à ce mandat.
- Pour reconnaître une équivalence de formation donnant accès à la profession d'arpenteur-géomètre à une candidate.
- Pour adopter les Normes professionnelles relatives au sceau et la signature numérique des arpenteurs-géomètres.
- Pour donner mandat à la Direction des affaires juridiques pour assister le comité qui verra à mettre en application les normes professionnelles relatives au sceau et la signature numérique des arpenteurs-géomètres.
- Pour fixer la cotisation annuelle des membres de l'Ordre détenant un permis d'exercice de géomètre, pour l'exercice 2015-2016, de la façon suivante :
 - 1 313 \$ pour un géomètre propriétaire, actionnaire au sens du *Règlement sur l'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société, ou associé d'une firme d'arpentage ou de géomatique*;
 - 657 \$ pour un géomètre salarié.
- Pour approuver le nouveau budget prévisionnel 2015-2016 du fonds d'exploitation.

- Pour que l'examen d'admission 2015 soit constitué de trois (3) évaluations distinctes, soit les suivantes :
 1. Une évaluation écrite portant sur l'expertise foncière, l'arpentage foncier, le cadastre, la délimitation, le bornage, l'aménagement du territoire et les sciences à la base de la profession, qui doit être réussie à 60%;
 2. Une évaluation orale portant sur un projet de réalisation d'une des opérations visées à l'article 34 de la Loi sur les arpenteurs-géomètres du Québec et sur la connaissance des lois et des règlements, qui doit être réussie à 60%;
 3. Une évaluation orale portant sur l'exercice de la profession en général et le droit applicable à l'exercice de la profession en général, particulièrement le Code de déontologie des arpenteurs-géomètres, qui doit être réussie à 60%.
- Pour donner suite à des recommandations du comité d'inspection professionnelle et d'obliger des arpenteurs-géomètres à compléter avec succès un stage de perfectionnement et d'en assumer les frais.
- Pour nommer le secrétaire de l'Ordre pour la période du 1^{er} octobre 2014 jusqu'à la première réunion du Conseil d'administration suivant l'Assemblée générale annuelle 2015.
- Pour nommer le syndic de l'Ordre pour la période du 1^{er} octobre 2014 jusqu'à la première réunion du Conseil d'administration suivant l'Assemblée générale annuelle 2015.
- Pour nommer la secrétaire du conseil d'arbitrage des comptes pour un mandat se terminant à la première réunion du Conseil d'administration suivant l'Assemblée générale annuelle 2015.
- Pour nommer la secrétaire adjointe du conseil d'arbitrage des comptes pour un mandat se terminant à la première réunion du Conseil d'administration suivant l'Assemblée générale annuelle 2015.
- Pour nommer l'enquêteur en matière d'exercice illégal de la profession pour la période du 1^{er} octobre 2014 jusqu'à la première réunion du Conseil d'administration suivant l'Assemblée générale annuelle 2015.
- Pour que le Conseil d'administration transmette, de façon officielle, une demande d'enquête au syndic sur les agissements d'un arpenteur-géomètre. Le syndic devra faire rapport au président en fonction des développements de l'enquête, celui-ci agira au nom du Conseil d'administration.
- Pour nommer le président et deux administrateurs comme membres du comité d'évaluation du directeur général et secrétaire.
- Pour nommer le président, le directeur général et deux administrateurs comme membres du comité d'évaluation de l'administration du bureau du syndic.
- Pour reconnaître une équivalence de formation donnant accès à la profession d'arpenteur-géomètre à un candidat.
- Pour définir les conditions de réinscription au Tableau d'une personne à la classe «retraité».
- Pour fixer la date limite d'inscription au volet oral des évaluations professionnelles et de réception des descriptions des projets de travaux pratiques; - de fixer la date limite d'inscription au volet écrit des évaluations professionnelles; - de fixer la séance des évaluations professionnelles (volet écrit et oral); - de fixer la date de présentation du corrigé du volet écrit des évaluations professionnelles.
- Pour fixer les divers frais relatifs aux évaluations professionnelles.
- Pour que les membres adhérant au régime collectif de l'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre ayant obtenu le statut « Congé parental » soient exemptés de contribuer audit régime collectif pour la période au cours de laquelle ils détiendront ledit statut « Congé parental ».
- Pour décerner le prix « Gouverneur de l'OAGQ » à un arpenteur-géomètre, le prix lui ayant été remis dans le cadre du Géocongrès de l'Ordre qui s'est tenu du 7 au 11 octobre 2014.
- Pour fixer les modalités de la formation obligatoire en déontologie pour les candidats et candidates à l'admission.
- Pour mandater la Direction des affaires juridiques pour préparer un projet de règlement modifiant le *Règlement sur le greffe des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*.

- Pour approuver le programme d'inspection professionnelle 2015-2016 et de définir les critères de la gestion du risque.
- Pour adopter les Normes professionnelles relatives au sceau et la signature numérique des arpenteurs-géomètres.
- Pour approuver le projet de règlement modifiant le *Règlement sur le greffe des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*.
- Pour nommer un administrateur représentant le public comme membre du comité de gouvernance.
- Pour approuver les tarifs révisés du guide abrégé des tarifs suggérés pour des services professionnels d'arpentage rendus selon le barème général – janvier 2015.
- Pour fixer les honoraires minimums pour l'émission d'une copie conforme d'un document minuté.
- Pour nommer la nouvelle présidente du comité de la revue pour un mandat se terminant le 31 octobre 2016, et de remercier la présidente sortante pour le temps et le travail consacré aux activités du comité de la revue au cours des cinq dernières années.
- Pour former un comité d'assurance dont le mandat est :
 - de servir d'interlocuteur du Conseil d'administration et des membres auprès du courtier et de l'assureur pour tout ce qui concerne le régime d'assurance collectif, en particulier sa négociation, sa modification, sa mise en vigueur, sa surveillance;
 - de veiller au respect par l'assureur de tous les termes du contrat d'assurance;
 - de formuler des recommandations au Conseil d'administration quant à l'utilisation des argents du fonds de prévention;
 - de formuler des recommandations quant aux critères de la tarification modulée de la contribution des assurés au régime collectif;
 - de formuler des recommandations quant aux montants des surcharges pour sinistres.
- Pour retenir les services d'un avocat externe et de l'inspecteur-enquêteur comme formateurs pour la formation sur le greffe numérique qui sera offerte en mars 2015.
- Pour clore les dossiers de stage de perfectionnement d'arpenteurs-géomètres, et de demander au comité d'inspection professionnelle d'effectuer une nouvelle inspection dans 6 mois afin de vérifier si ceux-ci ont bien apporté les correctifs à leur pratique et ont tenu compte des recommandations du comité.
- Pour fixer les conditions particulières imposées aux membres qui n'ont pas suivi la formation obligatoire en déontologie.
- Pour approuver la version corrigée du guide abrégé des tarifs suggérés pour des services professionnels d'arpentage rendus selon le barème général – janvier 2015.
- Pour demander au comité de sinistres et prévention de recueillir des statistiques relatives aux réclamations dans le domaine de l'arpentage de construction et de formuler des recommandations au Conseil d'administration afin d'en réduire l'impact sur l'ensemble des assurés.
- Pour nommer un membre sur le comité de lecture du Précis de droit et de lui demander de formuler ses commentaires pour la partie juridique du document.
- Pour nommer un arpenteur-géomètre à titre de syndic adjoint à temps partiel, ainsi qu'à titre d'enquêteur en exercice illégal pour un mandat se terminant le 31 août 2017.
- Pour approuver le renouvellement des polices de l'assurance responsabilité de base des arpenteurs-géomètres et de l'assurance rénovation cadastrale.
- Pour maintenir les frais administratifs relatifs à la gestion de la prime personnalisée pour l'exercice financier 2015-2016.
- Pour autoriser la Direction des affaires juridiques à déposer un avis d'appel dans un dossier d'exercice illégal de la profession.

Rapport d'activité du comité exécutif

Le comité exécutif de l'Ordre, qui est composé de cinq (5) membres élus chaque année parmi les quatorze (14) membres du Conseil d'administration, s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre et exerce les pouvoirs que le Conseil d'administration lui a délégués spécifiquement telles la gestion du personnel du siège social, l'approbation des stages recommandés par le comité des stages, la désignation de juges en discipline parmi ceux déjà nommés par le Conseil d'administration et l'approbation des différents statuts particuliers.

Sa principale préoccupation est de surveiller étroitement la situation financière de l'Ordre et de voir au respect des différents budgets de fonctionnement.

Au cours de l'exercice 2014-2015, le comité exécutif a tenu onze (11) réunions ordinaires et une (1) réunion extraordinaire. Cent vingt-neuf (129) résolutions ont été adoptées dont plusieurs ont été transmises au Conseil d'administration.

Voici la liste des principales résolutions adoptées par le comité exécutif :

- Pour renouveler le contrat de travail de la procureure pour une autre période de trois ans.
- Pour accorder à une firme le mandat de coordination de la revue Géomatique.
- Pour accorder l'adhésion à la classe « Retraité » à plusieurs arpenteurs-géomètres.
- Pour accepter, tel que recommandé par le comité des stages de formation professionnelle, le stage d'une durée d'un an de plusieurs candidats et candidates.
- Pour recommander au Conseil d'administration de procéder à l'embauche d'un syndic adjoint à temps plein.
- Pour accorder des points à plusieurs arpenteurs-géomètres, pour la période de référence du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2014, pour leur participation à des activités de formation continue.
- Pour accorder des heures à plusieurs arpenteurs-géomètres, pour la période de référence du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2017, pour leur participation à des activités de formation continue.
- Pour préciser les modalités relatives à l'obligation de suivre la formation obligatoire en déontologie.
- Pour informer un candidat que l'Ordre ne peut accepter sa demande de permis de géomètre puisqu'il ne détient pas de certificat universitaire dans le domaine requis ou des études universitaires équivalentes.
- Pour délivrer un permis restrictif de géomètre en géomatique à un candidat dès que celui-ci aura rempli les conditions requises.
- Pour recommander au Conseil d'administration d'approuver le budget prévisionnel 2015-2016 du fonds d'exploitation.
- Pour recommander au Conseil d'administration d'approuver la cotisation annuelle des membres de l'Ordre pour l'exercice financier 2015-2016.
- Pour recommander au Conseil d'administration d'approuver le budget prévisionnel 2015-2016 du fonds de formation continue.
- Pour recommander au Conseil d'administration d'approuver la cotisation supplémentaire des membres actifs de l'Ordre pour financer le programme de formation continue pour l'exercice 2015-2016.
- Pour recommander au Conseil d'administration d'approuver le budget prévisionnel 2015-2016 du fonds d'exploitation du fonds du régime d'assurance.
- Pour approuver les états financiers vérifiés pour l'exercice 2013-2014.
- Pour revoir la rémunération des membres du comité des examinateurs et de leurs collaborateurs.
- Pour accorder des dispenses complètes ou partielles de l'obligation de suivre des activités de formation, et ce, pour la période de référence du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2017.
- Pour recommander au Conseil d'administration de nommer deux syndics adjoints, pour des mandats spécifiques qui seront préalablement approuvés par le comité exécutif, et ce pour un terme de deux ans.

- Pour accepter le tableau modifié pour le pointage des activités de formation continue qui se tiendront lors du Géocongrès 2014.
- Pour délivrer un permis restrictif de géomètre à des candidats dès que ceux-ci se seront conformés aux modalités d'inscription au Tableau de l'Ordre, dont le paiement des cotisations, de la prime d'assurance-responsabilité professionnelle (le cas échéant) et des autres redevances applicables.
- Pour mettre à jour les heures attribuées aux membres pour leur participation à certaines formations ou autres activités.
- Pour autoriser le directeur général et secrétaire à procéder au recrutement d'un technicien ou d'une technicienne juridique afin d'assister dans leurs tâches le syndic et les avocates de la Direction des affaires juridiques.
- Pour autoriser le directeur général et secrétaire de l'Ordre à réinscrire un arpenteur-géomètre au Tableau de l'Ordre dès que celui-ci aura rencontré les obligations requises.
- Pour nommer des scrutateurs pour le dépouillement des votes qui se tiendra au siège social de l'Ordre le lundi 4 mai 2015 dans le cadre des élections des administrateurs pour l'année 2015-2016.

Luc St-Pierre, a.-g.

Directeur général et secrétaire de l'Ordre



M. RÉJEAN GINGRAS, A.-G.
SYNDIC DE L'ORDRE

RAPPORT DU SYNDIC

En ma qualité de syndic de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, je vous présente le rapport des activités du Bureau du syndic pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2015.

Le rôle du syndic de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec est de faire enquête sur les infractions commises par un arpenteur-géomètre au *Code des professions*, à la Loi sur les arpenteurs-géomètres ou aux règlements de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. Les demandes d'enquête proviennent pour la plupart du public. Elles peuvent provenir également des membres de l'Ordre, du comité d'inspection professionnelle, du Conseil d'administration ou du comité exécutif. Le syndic peut également effectuer une enquête suite à des informations qu'il a reçues.

La présentation de l'équipe

Les arpenteurs-géomètres suivants ont été syndics adjoints pendant l'année 2014-2015 :

- Alain Jacob, a.-g.
- André Roy, a.-g. (1266)
- Michel Tétreault, a.-g.
- Norman Lalanne, a.-g.
- Jacques Drainville, a.-g.

À la fin de l'année financière, seulement André Roy et Jacques Drainville étaient encore syndics adjoints.

La conciliation des comptes

Il y a eu cette année vingt-cinq (25) demandes écrites de conciliation de comptes auprès du syndic de l'Ordre qui concernaient vingt et un (21) arpenteurs-géomètres.

Sur les vingt-cinq (25) dossiers ouverts, six (6) ont été fermés après la conciliation d'un syndic. Il s'agit essentiellement d'appeler l'arpenteur-géomètre, de discuter du travail effectué, d'appeler le client, de discuter de ses points de récrimination, de faire une proposition d'entente mitoyenne et de conclure un accord. Dix-huit (18) dossiers ont été acheminés au secrétaire de l'Ordre. Un dossier est encore en cours de conciliation.

Le nombre de demandes d'enquête

Il y a eu pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 cent quarante et une (141) demandes écrites. Ces demandes concernaient cent trois (103) arpenteurs-géomètres.

Quarante et un (41) dossiers ont été fermés par le syndic et quarante-huit (48) par les syndics adjoints pour un total de quatre-vingt-neuf (89) dossiers fermés depuis le 1^{er} avril 2014. Parmi ces dossiers, sept (7) dossiers ont été fermés suite à une conciliation, trois (3) suite à la signature d'un engagement par le professionnel sous enquête et treize (13) par une lettre de blâme.

Cent neuf (109) dossiers ouverts pendant cette année financière sont toujours en cours d'enquête.

Soixante-sept (67) dossiers perdurent des années financières précédentes. De ceux-ci, douze (12) sont antérieurs au 1^{er} janvier 2013.

Les plaintes déposées devant le conseil de discipline

Le syndic et ses adjoints ont déposé cinq (5) plaintes devant le Conseil de discipline concernant cinq (5) arpenteurs-géomètres différents. Trois (3) arpenteurs-géomètres avaient déjà un dossier disciplinaire.



M^{me} ÉMILIE TREMBLAY
TECHNICIENNE JURIDIQUE

RAPPORT DU COMITÉ DE FORMATION

Le mandat

Constitué en vertu des dispositions du *Règlement sur le comité de formation des arpenteurs-géomètres*, le comité, qui est consultatif, a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des arpenteurs-géomètres.

Le comité est composé de cinq membres soit deux représentants de l'Ordre, deux représentants du Bureau de coopération interuniversitaire et un représentant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le comité a pour fonctions :

- de revoir chaque année la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, faire rapport de ses constatations au Conseil d'administration;
- de donner son avis au Conseil d'administration, en regard de la qualité de la formation.

Les membres

- M. Pierre Tessier, représentant de l'O.A.G.Q.
- M^{me} Mylène Corbeil, représentante de l'O.A.G.Q.
- M. Francis Roy, Université Laval, représentant du Bureau de coopération interuniversitaire
- M. Marc Gervais, Université Laval, représentant du Bureau de coopération interuniversitaire
- M^{me} Maryse Champagne, représentante du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- M^{me} Émilie Tremblay, secrétaire du comité (O.A.G.Q.)

Les activités

Au cours de l'exercice 2014-2015, le comité de la formation a tenu une réunion. À l'occasion de celle-ci, il fut question des modifications au règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, en vigueur et en application depuis 2014, relativement à l'abolition de la partie scientifique indépendante de l'examen professionnel de l'Ordre.

Il fut également question du stage de formation professionnelle et de la volonté du Conseil d'administration de structurer davantage le stage plutôt que de le prolonger.



M. LUC ST-PIERRE, A.-G.
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

RAPPORT DU COMITÉ SUR LES NORMES D'ÉQUIVALENCE DES DIPLÔMES ET DE LA FORMATION

Le mandat

Le mandat du comité consiste à étudier les demandes de reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de la formation adressées à l'Ordre par des personnes qui désirent obtenir le permis d'arpenteur-géomètre ou le permis restrictif de géomètre. Ces personnes sont originaires du Québec, du reste du Canada ou de tout autre pays. Le comité doit également formuler les recommandations appropriées au Conseil d'administration.

Les membres

- M. Francis Roy, a.-g., directeur du baccalauréat en sciences géomatiques, Département des sciences géomatiques, Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique, Université Laval
- M. Pierre Giguère, a.-g., président du comité des examinateurs
- M. Gilles Vanasse, a.-g., président du comité d'inspection professionnelle
- M. Jean-Claude Tétreault, a.-g., CLS, P.Eng., MBA, directeur général de l'Association des arpenteurs des terres du Canada et registraire du Conseil canadien des examinateurs pour les arpenteurs-géomètres (CCEAG)
- M^{me} Abéné Rissikatou, a.-g.
- M. Luc St-Pierre, a.-g., directeur général et secrétaire de l'Ordre

Les activités

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, l'Ordre a reçu quatre (4) demandes de reconnaissance de l'équivalence de diplôme ou de la formation. De ces demandes, une (1) seule n'avait pas fait l'objet d'une décision à la fin de l'exercice financier. Le comité a tenu deux (2) réunions afin d'assurer le suivi des demandes reçues, en plus des sept (7) demandes de reconnaissance des années antérieures.

Lors de ces réunions, le comité a formulé trois recommandations au Conseil d'administration à l'effet d'exiger que les candidats complètent leur formation universitaire avant de leur accorder une équivalence de formation qui leur donnerait accès au permis permettant d'exercer la profession d'arpenteur-géomètre au Québec. Ces candidats étaient originaires de l'Espagne, de l'Iran et de République de Moldavie.

Aussi, deux (2) dossiers ont été fermés puisque les deux candidats ont obtenu en 2014 une équivalence de formation donnant accès à la profession d'arpenteur-géomètre.

Au 31 mars 2015, nous avons neuf (9) dossiers en cours.



M. FRANÇOIS HOULE, A.-G.
PRÉSIDENT DU COMITÉ
DE SINISTRES ET DE PRÉVENTION

RAPPORT DU COMITÉ DE SINISTRES ET DE PRÉVENTION

Le mandat

Le mandat du comité de sinistres et de prévention a été défini par la résolution no B-01-8028 et a pour objet :

- *de constituer un dossier et rassembler des données relativement à tout sinistre;*
- *de faire toute recommandation générale au Conseil d'administration sur l'observance du présent règlement, et s'il y a lieu sur l'observance d'un règlement de l'Ordre pour autant qu'il affecte l'application du présent règlement;*
- *d'aviser de tout moyen à prendre pour prévenir et réduire les sinistres pour mieux protéger le public.*
- *Lorsque la majorité des membres du comité a des motifs sérieux de croire qu'un sinistre a été causé par l'inobservance d'une norme de pratique édictée par règlement de l'Ordre, le président du comité est tenu d'en aviser le Conseil d'administration. »*

Les membres

- François Houle, a.-g., président (Montréal)
- Bruno Tremblay, a.-g. (Saguenay)
- Gilles Bellemare, a.-g. (Québec)
- Hugues Lefrançois, a.-g. (Québec)
- Marc Gravel, a.-g. (Québec)
- Roch Mathieu, a.-g. (Montérégie)
- Marcel Cadoret, a.-g. (Côte-Nord)

L'assureur La Capitale

- Sylvie Laurendeau, directrice de comptes
- Chantal Boulay, experte en sinistre
- Gilles Lortie, expert en sinistre
- Paule St-Pierre, directrice à l'indemnisation
- Jean-Mathieu Potvin, avocat,
Service à l'indemnisation – secteur juridique
et risques spécialisés

Les activités

Pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, le comité de sinistres a tenu trois réunions, soit les 8 mai et 11 septembre 2014 ainsi que le 5 février 2015.

Au 31 mars 2015, le bilan statistique pour cette année concernant les programmes d'assurance s'établit de la

façon suivante : pour le programme de base, 79 dossiers de réclamation ont été ouverts, de ce nombre 18 sont maintenant fermés. Pour le programme de rénovation cadastrale, on compte 3 dossiers ouverts durant la même période dont aucun n'a été fermé.

D'une part, les statistiques compilées selon le type de mandats par l'assureur nous indiquent les résultats suivants :

MANDAT	% DES RÉCLAMATIONS	% DES SINISTRES ENCOURUS
Autres	13,9	6,9
Arpentage de construction	2,5	5,0
Bornage	1,3	0,0
Certificat de localisation	51,9	57,4
Description technique	5,1	0,8
Implantation	17,7	21,3
Nivellement	0,0	0,0
Opération cadastrale	2,5	4,4
Piquetage	2,5	3,3
Plan de propriété	2,5	0,9
Plan photogrammétrique	0,0	0,0
Plan topographique	0,0	0,0
TOTAL	100,0 %	100,0 %

Note : Les données statistiques indiquées aux tableaux proviennent d'une compilation fournie par l'assureur.

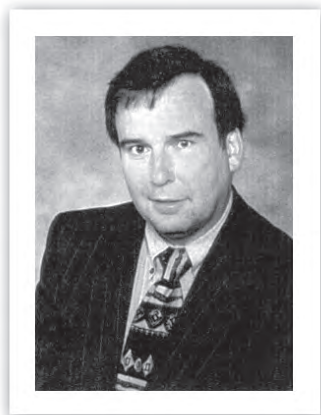
Ainsi, le nombre de réclamations relatives au certificat de localisation et aux opérations d'implantation constitue 55 des 79 réclamations, soit près de 70 % de celles-ci tandis que les montants des sinistres encourus pour ces mandats représentent environ 79 % du montant total. Dans le cas d'un dossier fermé, le sinistre encouru constitue la somme des indemnités payées et les frais de règlement, soustraite du recouvrement de franchise. Dans le cas d'un dossier en cours (ouvert), le sinistre encouru constitue la somme totale des frais de règlement et des réserves prévues au dossier. Comme l'illustre le tableau, le certificat de localisation enregistre une proportion importante de ces sinistres avec une occurrence de 51,9 %. Pour ce type de mandat, le comité remarque une hausse du nombre de réclamations à l'égard d'omissions ou de manquements relatifs aux dispositions réglementaires municipales qui

touchent les propriétés riveraines et les zones à risque et, aussi, à des manquements ou omissions relatifs aux servitudes.

La garantie contre la responsabilité professionnelle

À l'exception des membres qui sont à l'emploi exclusif d'une municipalité, d'une société d'État ou d'un gouvernement provincial ou fédéral, tous les membres de l'Ordre adhèrent au régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle, sans distinction pour les classes de membres ou les statuts.

La garantie par sinistre et par assuré est de 1 000 000 \$, sans limites pour l'ensemble des sinistres. L'Ordre ne détient pas de fonds d'indemnisation.



M. GILLES VANASSE, A.-G.
PRÉSIDENT DU COMITÉ
D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

1. Le mandat

Le comité surveille l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. Il procède notamment à l'inspection de leurs dossiers, livres, registres, appareils et équipements relatifs à cet exercice.

2. Les membres

- Gilles Vanasse, a.-g., président
- Daniel Collin, a.-g., vice-président
- Christian Couillard, a.-g., membre
- Yves Tremblay, a.-g., membre
- Élyane Tremblay, a.-g., membre
- Alain Carrier, a.-g., membre

Inspecteurs

- Pierre Richer, a.-g., inspecteur/enquêteur
- Steve Cloutier, a.-g., inspecteur
- Jean-Yves Tremblay, a.-g., inspecteur
- Jacques Patenaude, a.-g., inspecteur/enquêteur

Secrétaire

- M^{me} Francine Guay

3. Programme général d'inspection 2014-2015:

Résolution no 3933

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le programme d'inspection suivant pour l'année d'exercice 2014-2015 :

1. Compléter le programme de l'année précédente;
2. Inspecter tous les membres qui n'ont pas été inspectés depuis 6 ans;
3. Inspecter tous les membres qui ont signé leur première minute et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une inspection professionnelle;
4. Inspecter tous les membres qui ouvrent une nouvelle étude;
5. Effectuer les inspections demandées par le Conseil d'administration ou le syndic;
6. Effectuer les inspections nécessaires au suivi des dossiers du comité d'inspection professionnelle;
7. Effectuer les inspections des membres œuvrant ou ayant œuvré à titre d'expert foncier en matière de rénovation cadastrale, nonobstant le délai de six ans décrit au point 2, ceci considérant l'échéance projetée pour 2021 du programme de rénovation cadastrale.

4. Inspection et inspection portant sur la compétence professionnelle

Du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, soixante-dix-sept (77) inspections régulières et deux (2) inspections portant sur la compétence professionnelle ont été effectuées. De ces soixante-dix-neuf (79) inspections, le Comité a fait deux (2) recommandations de stage de perfectionnement au Conseil d'administration au cours de cette année. Trois (3) membres ont aussi fait l'objet d'une information au syndicat de l'Ordre.

5. Réunions du comité

Durant la période visée, le Comité d'inspection professionnelle a tenu onze (11) réunions.

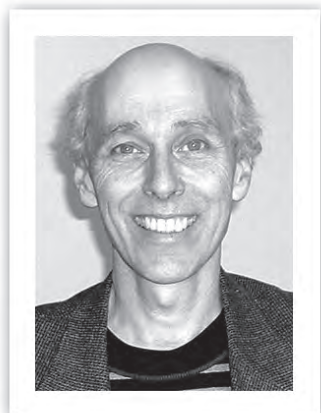
Le Comité a étudié soixante-huit (68) dossiers et a fermé cinquante-trois (53) dossiers d'inspections régulières, de rénovation cadastrale et d'inspection portant sur la compétence professionnelle. De plus, le comité a rencontré sept (7) membres lors de ses réunions.

6. Mot du président du comité d'inspection professionnelle

Au cours de l'année 2015, notre comité a poursuivi son travail d'inspection et de suivis auprès de nos membres.

Le décès de notre confrère, inspecteur, monsieur Pierre Richer, a.-g., a cependant restreint le nombre d'inspections effectuées. Un nouvel inspecteur permanent sera nommé pour le remplacer dans ses fonctions.

Monsieur Pierre Richer, a.-g., a été pendant plusieurs années un membre important et a effectué un travail remarquable au sein du comité d'inspection professionnelle ainsi que de notre ordre.



M. BENOÎT DESROCHES, A.-G.
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ARBITRAGE DES COMPTES

RAPPORT DU CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Le mandat

Conformément aux dispositions du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*, le conseil procède à l'arbitrage des honoraires professionnels et frais qui font l'objet d'un différend entre un arpenteur-géomètre et son client.

Les membres

- M. Benoît Desroches, a.-g., président
- M. Robert Mathieu, a.-g., vice-président
- M^{me} Émilie Tremblay, secrétaire
- M^e Anik Fortin-Doyon, avocate, secrétaire adjointe
- M. René Beaudoin, a.-g.
- M. Denis Vaillancourt, a.-g.
- M. Michel Picard, a.-g.
- M. Daniel Gélinas, a.-g.
- M. Réjean Archambault, a.-g.
- M. Claude Lahaie, a.-g.
- M. Jean Godon, a.-g.
- M. Christian Tessier, a.-g.

Les activités

Suit dix-huit (18) dossiers de conciliation ayant échoués, la secrétaire, au cours de la dernière année, a reçu douze (12) demandes d'arbitrage dont une (1) fut retirée, une (1) a fait l'objet d'une entente avant l'audience, six (6) ont été entendues par le conseil d'arbitrage, et quatre (4) sont en attente d'une audience.

Le conseil d'arbitrage a également entendu deux (2) dossiers du précédent exercice 2013-2014.

Au cours des huit (8) audiences tenues, trois (3) demandes ont fait l'objet d'une entente pendant l'audition, deux (2) comptes en litige furent maintenus et trois (3) comptes en litige ont été réduits.



M. PIERRE BERNIER, A.-G.
PRÉSIDENT PAR INTÉRIM
DU COMITÉ DE RÉVISION

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION

Le mandat du comité

Le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter une plainte à l'endroit d'un professionnel devant le conseil de discipline d'un Ordre (art. 123.3 du *Code des professions*).

Les membres

- M. Pierre Bernier, a.-g., président par intérim
- M. Jean Paquin, a.-g., membre
- M. Marc-André Gosselin, administrateur nommé, membre
- M^{me} Céline Bélanger, administratrice nommée, membre suppléante
- M^{me} Émilie Tremblay, secrétaire du comité

Les activités

Du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, vingt-deux (22) demandes d'avis ont été reçues par le comité de révision. De ces vingt-deux (22) demandes, neuf (9) sont toujours en attente qu'un avis soit rendu. Aucune demande d'avis n'a été présentée hors délai.

Pendant la période de référence, le comité a tenu quatre (4) réunions au cours desquelles seize (16) avis ont été rendus, dont treize (13) demandes reçues pendant l'exercice 2014-2015 et trois (3) demandes reçues pendant l'exercice 2013-2014. Ces avis sont tous à l'effet d'entériner les décisions du syndic ou des syndics adjoints de ne pas porter une plainte devant le Conseil de discipline à l'endroit des arpenteurs-géomètres ayant fait l'objet d'une enquête.

En voici une nomenclature en bref :

- Cinq (5) décisions concernent le piquetage;
- Deux (2) décisions concernent l'implantation;
- Deux (2) décisions portent sur des mandats de rénovation cadastrale;
- Deux (2) décisions concernent le certificat de localisation;
- Deux (2) décisions concernent le bornage;
- Trois (3) décisions concernent divers travaux d'arpentage.



M^{me} ÉMILIE TREMBLAY
SECRÉTAIRE DU CONSEIL DE DISCIPLINE

RAPPORT DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Mandat du conseil de discipline :

Entendre toute plainte formulée contre un arpenteur-géomètre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres ou aux règlements* adoptés conformément au code et à ladite loi et imposer la sanction appropriée à la suite de la déclaration de culpabilité.

Présentation du conseil de discipline :

M^e Jean-Guy Gilbert, avocat et président

Dix (10) membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec forment le conseil de discipline, ce sont :

- M^{me} Nathalie Massé, a.-g.
- M. Benoit Péloquin, a.-g.
- M. Clément Arseneault, a.-g.
- M. Gaétan Groleau, a.-g.
- M. Marc-André Carrier, a.-g.
- M. Michel Robitaille, a.-g.
- M. Richard Carrier, a.-g.
- M. Roland Milette, a.-g.
- M. Yves Cloutier, a.-g.
- M. Yvon Létourneau, a.-g.

Du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, cinq (5) plaintes ont été versées au greffe du conseil de discipline. Me Jean-Guy Gilbert, avocat et président du conseil de discipline, a présidé les audiences. M^e François D. Samson, président sortant, a aussi présidé un dossier déjà déposé.

Précisons que vingt (20) jours d'audience ont été tenus par le conseil de discipline de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ces plaintes disciplinaires sont liées principalement à des infractions au Code de déontologie des arpenteurs-géomètres du Québec (R.R.Q, chap. A-23, r. 3), au *Règlement sur le greffe des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec* (R.R.Q., chap. A-23, r.9), au *Règlement sur la norme de pratique relative au piquetage et à l'implantation* (R.R.Q., chap. A-23, r.11).

Décision du conseil de discipline

Lors de la dernière année, quinze (15) décisions ont été rendues par le conseil de discipline.

De ces quinze (15) décisions, une (1) seule acquitte l'intimé, et neuf (9) le déclare coupable et lui impose une sanction, les sanctions consistant en des amendes et des réprimandes, ainsi qu'en une limitation temporaire de 10 ans.

Quatre (4) décisions sur la sanction ont été rendues, imposant des amendes et des réprimandes.

Une (1) décision sur requête a été rendue.

Seulement une (1) décision a été portée en appel au Tribunal des professions. L'appelant s'est ensuite désisté.

Un (1) jugement a été rendu par le Tribunal des professions le 9 octobre 2014, rejetant l'appel, qui avait été porté par le plaignant. La décision du conseil de discipline acquittant l'intimé a donc été maintenue.

Une (1) seule décision a été rendue dans les 90 jours de la prise en délibéré.



M. PIERRE GIGUÈRE, A.-G.
PRÉSIDENT DU COMITÉ
DES EXAMINATEURS

RAPPORT DU COMITÉ DES EXAMINATEURS

Le mandat

Chaque année, le comité des examinateurs élabore l'examen professionnel d'admission à l'exercice de la profession. Il voit également au bon déroulement de la séance de l'examen et à la correction de celui-ci.

Les membres

M. Pierre Giguère a.-g., président

M^{me} Mylène Meunier, a.-g.

M. Christian Murray, a.-g.

M. Christian Lagacé, a.-g. (démission en septembre 2014)

M. Richard Leclair, a.-g.

M. Pascal Neveu, a.-g. (membre à partir de novembre 2014)

Les activités

Avril 2014:	Réunion préparatoire - conception des examens
Avril 2014:	Présentation de l'examen au Conseil d'administration de l'OAGQ
Mai 2014:	Tenue des examens donnant accès à la profession
Juin 2014:	Présentation du corrigé des examens
Août 2014:	Étude des demandes de révision
Octobre 2014:	Rencontre des étudiants - Université Laval
Janvier 2015:	Rencontre préparatoire - mise à jour des grilles de vérification
Février 2015:	Acceptation des travaux pratiques des étudiants
Mars 2015:	Préparation de l'examen 2015

L'examen d'admission 2014

L'examen d'admission à la pratique de la profession d'arpenteur-géomètre a eu lieu les 27, 28 et 29 mai 2014. Les séances d'examens se sont déroulées à l'Université Laval, soit au pavillon Abitibi-Price, tandis que l'examen oral de chacun des candidats a eu lieu à l'hôtel Québec Inn de Québec. Le nombre d'inscriptions élevé au processus d'examens a demandé la collaboration de 26 arpenteurs-géomètres lors des sessions d'examens oraux en déontologie et travaux pratiques.

Statistiques de la session d'examens 2014

Inscriptions à l'examen : 58 candidats pour le permis d'arpenteur-géomètre et un candidat pour le permis de géomètre

Lors du processus de révision des examens, nous avons reçu :

Aucune demande de révision pour l'examen scientifique

1 demande de révision pour l'examen foncier

1 demande de révision pour l'examen foncier avec applications scientifiques

Aucune demande de révision pour l'examen oral

Aucune demande de révision n'a permis de changer le statut d'échec à succès pour les candidats qui ont fait une demande.

	Scientifique	Foncier	Oral	Foncier avec application scientifiques
Nombre de candidats	4	7	49	42
Succès	4	4	42	31
échec	0	3	7	11

La session d'examen 2014 restera dans l'histoire de l'OAGQ comme étant la dernière sous la forme de trois examens traditionnels (scientifique, foncier et oral). Année transitoire, les candidats en reprise pour des échecs lors des examens antérieurs avait le choix entre un examen strictement scientifique, strictement foncier ou un examen nouvelle génération, foncier avec applications scientifiques.



M^{me} HÉLÈNE JULIEN, A.-G.
PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES STAGES
DE FORMATION PROFESSIONNELLE

RAPPORT DU COMITÉ DES STAGES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le mandat

Le comité des stages de formation professionnelle a pour mandat de voir à l'application de certaines dispositions du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*. Entre autres, il valide les préalables lors des inscriptions, il reçoit les évaluations des stages et les rapports des stagiaires. Après l'examen de ces documents, il recommande au comité exécutif l'acceptation ou le rejet du stage effectué.

Les membres

- M^{me} Hélène Julien, a.-g., présidente
- M. Alexis Carrier-Ouellet, a.-g., secrétaire
- M. Guillaume Thériault, a.-g.
- M. Normand Jean, a.-g.

Les activités

Au cours de la dernière année, le comité s'est réuni à quatorze (14) reprises et a étudié en moyenne neuf (9) dossiers par rencontre.

À ce jour :

- Candidats (es) ayant terminé leur stage : 33
- Candidats (es) qui sont présentement en stage : 33

Les principaux objectifs du comité sont :

- Faire un suivi constant des stagiaires en stage de formation;
- Prendre connaissance des rapports de stages ainsi que des fiches d'évaluation complétées par le maître de stage;
- Recommander l'acceptation du stage au comité exécutif de l'Ordre pour les stagiaires ayant rempli toutes les conditions du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*;
- Donner de l'information aux stagiaires et aux maîtres de stages sur ledit règlement;
- Faire des recommandations au comité exécutif de l'Ordre sur les difficultés rencontrées avec certains stagiaires ou maîtres de stage.

La présidente du comité a rencontré, avec le président du comité des examinateurs, à l'automne dernier, les étudiants de l'Université Laval afin de distribuer l'information générale et répondre aux questions concernant les stages de formation professionnelle. Environ une vingtaine d'étudiants ont participé à cette rencontre.



M^{me} MARIE-ÈVE NADEAU, A.-G.
PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE LA REVUE

RAPPORT DU COMITÉ DE LA REVUE

Le mandat

Le comité de la revue est responsable de la publication de la revue GÉOMATIQUE, la revue de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. Cette revue est publiée quatre fois par année et son tirage est d'environ 3 000 exemplaires.

Le comité est mandaté pour réaliser l'ensemble des activités nécessaires à sa publication. Il effectue la recherche d'auteurs et d'articles, s'occupe de la distribution, de la révision des textes, de la vente de publicités, de la conception et de son impression.

La revue GÉOMATIQUE a pour objectif d'informer les arpenteurs-géomètres des nouveautés scientifiques, technologiques, juridiques et sociales liées à leur profession.

D'autre part, elle vise à promouvoir la profession d'arpenteur-géomètre auprès de professionnels œuvrant dans des domaines connexes (notaires, avocats, juges, ingénieurs, urbanistes, évaluateurs, architectes, ingénieurs forestiers, milieu gouvernemental et municipal).

Les membres

En date du 31 mars 2015, les membres du comité étaient les suivants :

- Marie-Ève Nadeau, a.-g., présidente
- Jacynthe Pouliot, a.-g., professeure/chercheure
- Jean-Sébastien Chaume, a.-g.
- Paul-André Gagnon, a.-g.
- Véronique Nadeau, a.-g.
- Abéné Rissikatou, a.-g et ATC
- Marc Descôteaux, a. -g.
- Jean-François Beaupré, a.-g.
- Danny Houle, a.-g.
- Richard Thibodeau, a.-g.

Activités et bilan

Comme pour les années précédentes, 4 numéros de la revue GÉOMATIQUE ont été publiés. Encore une fois, la diversité des articles a été au rendez-vous, malgré le fait que nous ayons toujours de la difficulté à trouver des articles ou des auteurs prêts à prendre la plume pour partager avec le lectorat leurs expériences professionnelles.

La réunion du 24 avril 2014 a permis de statuer sur certaines stratégies qui seront mises en œuvre afin de favoriser l'implication des membres de même que leur motivation à la recherche d'articles. Ainsi, il a été convenu qu'une réunion de planification aura lieu au mois de janvier de chaque année. De plus, des rencontres de planification du numéro en cours auront aussi lieu un mois avant la date d'approbation du contenu. Les dates seront connues à l'avance afin que les membres puissent organiser leur horaire de travail en conséquence.

Le comité remercie l'implication des chroniqueurs suivants :

- M^{me} Abéné Rissikatou, a.-g et ATC pour la chronique « AGenda »
- M. Jean-Sébastien Chaume, a.-g., pour la chronique « Références Spéciales »
- M. François Brochu, notaire, pour la chronique « Jurisprudence »

Prix du fonds Joncas

Les récipiendaires des prix du fonds Joncas, pour le volume 40, ont été soulignés par M. Pierre Tessier, a.-g., lors du Géocongrès 2014 qui se déroulait à Québec du 7 au 11 octobre 2014.

À titre de rappel, le prix de publication du Fonds Joncas a pour objectif de mettre en valeur et de récompenser les auteurs de publications de qualité dans le domaine des

sciences géomatiques. Le prix s'adresse particulièrement aux étudiants, mais souligne également la contribution de professionnels d'expérience. Pour ce faire, le prix de rédaction du Fonds Joncas compte deux catégories :

- la catégorie « jeune auteur » qui consiste à remettre un chèque de 450 \$ à une étudiante ou un étudiant pour la publication la plus méritante parue dans la revue Géomatique.
- la catégorie « auteur expérimenté » qui consiste à remettre un prix d'une valeur de 50 \$ à une professionnelle ou un professionnel pour la publication la plus méritante parue dans la revue Géomatique.

Le prix « jeune auteur » a été remis à messieurs Benoit Fortier, El Mehdi Lakrikba et Mahamed Mataouakal, pour leur article « *Le cadastre du Maroc* » et le prix « auteur expérimenté » a été remis à messieurs José M. Bala, Ph. D., et Jean Gagnon, ATC, a.-g N-B, ing., pour leur article « *Vers un cadastre marin pour la gestion intégrée des océans du Canada* ».

Étant donné qu'aucun article de la catégorie « jeune auteur » n'a été publié dans le volume 41, il n'y aura pas de remise de prix du Fonds Joncas lors du prochain congrès de l'OAGQ qui se tiendra à l'automne 2015.

Perspectives

Pour la période 2015-2016, les objectifs et la mission de la revue restent les mêmes, soit d'offrir au lectorat des articles pertinents et captivants dans le domaine des sciences géomatiques. Nous avons de plus comme objectif de commencer à bâtir une banque d'articles.

Finalement, je tiens à remercier tous les membres du comité, ainsi que M^{me} Julie Marie Dorval, M. Luc St-Pierre et M^{me} Émilie Tremblay pour leur précieuse collaboration.



M. LUC ST-PIERRE, A.-G.
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

RAPPORT DU FONDS JONGAS

Le mandat

- Fournir une aide financière aux étudiants qui poursuivent des études au baccalauréat en sciences géomatiques;
- Promouvoir les études graduées en sciences géomatiques en accordant des bourses aux étudiants qui poursuivent des études au niveau de la maîtrise et du doctorat;
- Primer chaque année les publications jugées les plus méritantes dans le domaine des sciences géomatiques.

Les membres

- M. Guy Béliveau, a.-g., président
- M. Denis Parrot, g.
- M. Berthier Beaulieu, a.-g.
- M. Marc Gervais, a.-g.
- M. Francis Roy, a.-g.
- M^{me} Jacynthe Pouliot, a.-g.
- M. Michel Boulianne
- M. Stéphane Roche, Ph.D.
- M. Pierre Tessier, a.-g.
- Secrétaire-trésorier : M. Luc St-Pierre, a.-g.

Les activités

Au cours de l'exercice 2014-2015, les administrateurs du Fonds Joncas ont tenu deux réunions.

Deux demandes d'aide financière ont été reçues au cours de l'année pour des études de 2^e cycle. Le Fonds a donc octroyé deux prêts de 5000 \$ qui seront convertis en bourses lorsque les deux candidates auront obtenu leur diplôme.

Plusieurs dons ont aussi été remis au Fonds Joncas au cours de l'année 2014-2015 :

Encan silencieux du GéoCongrès 2014 : 3 000 \$

La Corporation de services de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec : 2 400 \$

Les arpenteurs-géomètres Daniel Parent et Jacques Blanchard : 1 500 \$

Bourse Bérard Tremblay inc. : 2 400 \$

Depuis 2003, le Fonds Joncas remet annuellement, par tirage au sort, trois ou quatre montants d'aide financière, sous forme de prêts, pour des études de 1^{er} cycle au baccalauréat en sciences géomatiques, et qui représentent une partie importante des frais de scolarité. Pour être admissibles, les étudiants doivent avoir terminé leur première année de baccalauréat en sciences géomatiques avec une note de passage de 3/5. Pour l'année 2014-2015, douze (12) candidats et candidates

étaient admissibles. Un étudiant a reçu la bourse «Bérard Tremblay inc.» au montant de 2 400 \$ et trois étudiants ont reçu une aide financière de 1 800 \$. Les montants accordés seront convertis en bourses si les étudiants réussissent leurs études et obtiennent leur diplôme. De plus, huit (8) étudiants et étudiantes ont reçu un don de 100 \$ du Fonds Joncas.

Depuis 1982, le Fonds Joncas a attribué une aide financière sous forme de prêts totalisant 233 228 \$ à quatre-vingt-dix (90) candidats et candidates.

De plus, une contribution de 1 500 \$ fut accordée au Département des sciences géomatiques de l'Université Laval pour supporter ses démarches de recrutement d'étudiants pour l'exercice financier 2014-2015.

Comme chaque année, un montant de 500 \$ sera attribué en prix à des auteurs d'articles parus dans la revue Géomatique.





M. FRANÇOIS TREMBLAY, A.-G.
PRÉSIDENT

RAPPORT DU COMITÉ D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Le mandat

Le mandat du comité est :

- de servir d'interlocuteur du Conseil d'administration et des membres auprès du courtier et de l'assureur pour tout ce qui concerne le régime d'assurance collectif, en particulier sa négociation, sa modification, sa mise en vigueur, sa surveillance;
- de veiller au respect par l'assureur de tous les termes du contrat d'assurance;
- de formuler des recommandations au Conseil d'administration quant à l'utilisation des argents du fonds de prévention;
- de formuler des recommandations quant aux critères de la tarification modulée de la contribution des assurés au régime collectif;
- de formuler des recommandations quant aux montants des surcharges pour sinistres.

Les membres

- M. François Tremblay, a.-g., président
- M. Pierre Tessier, a.-g.
- M. François Houle, a.-g.
- M. Michel Bédard, a.-g.

Les activités

Suite à diverses interventions de ma part au cours des dernières années lors d'assemblées annuelles de notre ordre, le Conseil d'administration a acquiescé à la proposition des membres de recréer un comité d'assurance. Par la résolution B-14-12034 de la réunion des 10 et 11 décembre 2014, il y a eu la constitution du comité.

Le mandat du comité est large, par contre pour cette année, le comité ne pouvait pas discuter de la prime proposée par l'assureur puisque par lettre datée du 20 novembre 2014, soit avant notre constitution, la prime 2015-2016 était fixée.

Nous avons tout de même tenu trois réunions, identifié les avenues à prioriser et fait des recommandations au Conseil d'administration. Lors de la réunion du 25 février 2015, l'assureur s'était engagé à nous fournir des informations afin de nous permettre de poursuivre notre travail. Malgré nos rappels, nous étions toujours en attente des informations demandées au terme de l'exercice financier. Rappelons que la convention avec La Capitale a été renouvelée pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2018, avec modifications.

En espérant que durant la prochaine année, le comité pourra jouer son rôle.





**ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2015**
Accompagnés du rapport des vérificateurs

**ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
DU QUÉBEC**

RAPPORT FINANCIER

31 MARS 2015

Pages

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

1

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

2 et 3

ÉTATS FINANCIERS

Résultats

4

Évolution des soldes de fonds

5

Flux de trésorerie

6

Bilan

7 et 8

Notes complémentaires

9 à 15

ANNEXES

A - Détails des produits

16

B - Détails des frais administratifs

17

C - Charges des comités

18





RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

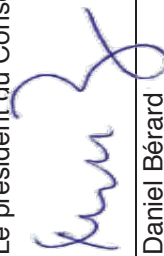
A l'égard du rapport financier

La responsabilité des états financiers et des autres renseignements contenus dans ce rapport annuel incombe à la direction de l'Ordre. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada. Au besoin, la direction a porté des jugements et fait des estimations relativement aux conséquences de certains faits et opérations. Les renseignements financiers et statistiques contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de l'Ordre maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Les états financiers ont été audités par les auditeurs de l'Ordre, dont les services ont été retenus par le Conseil d'administration et dont la nomination a été ratifiée par l'Assemblée générale.

Le président du Conseil,


Daniel Bérard

Directeur général et secrétaire,


Luc St-Pierre

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2015, les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes par les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC** au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Abé Ancel Pichette et Associés

Comptables professionnels agréés
Société en nom collectif

Par Denis Villeneuve, CPA auditeur, CA

Québec, Québec
Le 8 juillet 2015



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC
RÉSULTATS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	Fonds d'administration générale		Fonds du régime d'assurance				Total	Total
	Fonds de formation continue	Fonds du précis de droit	Total	Fonds d'exploitation	Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS *	1 814 182	180 400	1 994 582	1 790 958	11 443	14 425	1 816 826	3 811 408
CHARGES								
Frais administratifs *	718 597	35 333	901 892	1 800 225			1 800 225	2 702 117
Comités *	1 128 453		1 128 453					1 128 453
Contribution au conseil interprofessionnel	10 130		10 130					10 130
	1 857 180	147 962	2 040 475	1 800 225			1 800 225	3 840 700
	(42 998)	32 438	(45 893)	(9 267)	11 443	14 425	16 601	(29 292)
AUTRES ACTIVITÉS								
Produits								
Publications	10 236		10 236					10 236
Congrès annuel	11 702		11 702					11 702
	21 938		21 938					21 938
Charges								
Publications	4 636		4 636					4 636
Congrès annuel	3 149		3 149					3 149
Dons - Fonds Joncas	7 785		7 785					7 785
	14 153		14 153					14 153
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(28 845)	32 438	(35 333)	(9 267)	11 443	14 425	16 601	(15 139)
			(31 740)					(457 174)
								15 016
								3 384 978

* Postes dont la composition figure en annexe

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	Fonds d'administration générale				Fonds du régime d'assurance				2015	2014			
	Investis en immo- bilisations \$	Affectés à la formation continue \$	Affectés au droit de la profession \$	Affectés à la promotion de la profession affectés \$	Total immo- bilisations \$	Investis en immo- bilisations \$	Fonds de stabilisation des primes \$	Fonds de prévention affectés \$	Total \$	Total \$			
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	68 605	(129 208)	2 18 651	28 686	646 107	832 841	1 400	500 000	537 208	239 221	1 277 829	2 110 670	2 567 844
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(20 288)	33 050	(35 333)	(9 169)	(31 740)	(420)	11 443	14 425	(8 847)	16 601	(15 139)	(457 174)	
Virement interfonds (note 3)					(11 443)	11 443							
Acquisition d'immobilisations corporelles et actifs incorporels	12 194			(12 194)									
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	60 511	(96 158)	183 318	28 686	624 744	801 101	980	500 000	563 076	230 374	1 294 430	2 095 531	2 110 670

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

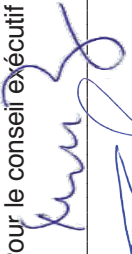

	2015 \$	2014 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(15 139)	(457 174)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	11 974	11 404
Amortissement des actifs incorporels	8 734	6 799
Intérêts et ristournes réinvestis	(125 160)	(317 970)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 5)	(119 591)	(756 941)
Sorties de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	72 074	220 439
	(47 517)	(536 502)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Cession des placements		1 493 559
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11 672)	(14 599)
Acquisition d'actif incorporel	(522)	(25 981)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'investissement	(12 194)	1 452 979
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(59 711)	916 477
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 166 527	250 050
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 106 816	1 166 527

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

BILAN
AU 31 MARS 2015

	Au 31 mars	
	2015	2014
	Fonds d'administration générale \$	Fonds du régime d'assurance \$
	Total \$	Total \$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	975 636	1 106 816
Débiteurs (note 6)	46 090	67 033
Somme à recevoir du Fonds Joncas, sans intérêts	15 221	15 221
Somme à recevoir du Fonds du régime d'assurance, sans intérêts	678	
Stocks	9 273	9 273
Frais payés d'avance (note 7)	27 763	27 763
TOTAL DE L'ACTIF À COURT TERME	1 074 661	1 226 106
PLACEMENTS (note 8)	1 144 390	1 144 390
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 9)	40 583	40 848
ACTIFS INCORPORELS (note 10)	19 928	20 643
TOTAL DE L'ACTIF	1 135 172	2 431 987

Pour le conseil exécutif _____, administrateur

 _____, administrateur


	Au 31 mars	
	2015	2014
	Fonds d'administration générale \$	Fonds du régime d'assurance \$
	Total \$	Total \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs (note 11)	184 899	2 385
Sommes à payer à des employés et administrateurs		
Somme à payer au Fonds d'administration générale, sans intérêts	149 172	678
Produits reportés (note 12)		
TOTAL DU PASSIF	334 071	3 063
	336 456	388 540
SOLDES DE FONDS		
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Investis en immobilisations	60 511	68 605
Affectés à la formation continue	(96 158)	(129 208)
Affectés au précis de droit	183 318	218 651
Affectés à la promotion de la profession	28 686	28 686
Non affectés	624 744	646 107
	801 101	801 101
	832 841	
FONDS DU RÉGIME D'ASSURANCE		
Investis en immobilisations	980	1 400
Affectés à la stabilisation des primes	500 000	500 000
Affectés à la prévention	563 076	537 208
Non affectés	230 374	239 221
	1 294 430	1 277 829
TOTAL DES SOLDES DE FONDS	1 294 430	2 095 531
	2 110 670	
TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS	1 135 172	2 431 987
	2 499 210	
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 14)		

1. STATUT ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec est un organisme constitué en vertu de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* et est régi par le Code des professions du Québec. Il a pour principale fonction d'assurer la protection du public et de l'exercice de la profession par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice aux candidats et candidates remplissant les conditions nécessaires, de la garde du Tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme à but non lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Comptabilité par fonds affectés

Fonds d'administration générale

Fonds d'exploitation

Le fonds d'exploitation est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'exploitation.

Fonds de formation continue

Les produits et les charges afférents aux cours de formation continue sont présentés dans le fonds de formation continue.

Fonds du précis de droit

En 2008, l'assemblée annuelle des membres a voté une cotisation supplémentaire afin de financer le projet de réalisation d'une version actualisée du « Précis de droit de l'arpentage au Québec ». Les produits et les charges sont présentés dans le fonds du précis de droit.

Fonds de promotion de la profession

Le fonds de promotion de la profession est utilisé pour financer des activités en lien avec la promotion de la profession.

Fonds du régime d'assurance

Fonds d'exploitation

Ce fonds, mis sur pied le 1^{er} février 1997, gère un programme de tarification modulée en assurance responsabilité professionnelle. Ce programme gère l'émission des polices, la facturation et la perception des primes basées sur le principe de la prime personnalisée. Les revenus de primes et certaines charges telles que la prime de base et les honoraires des courtiers sont étalés tout au long de la durée de la couverture d'assurance. Le solde du fonds du régime d'assurance est réservé aux membres participants.

Fonds de stabilisation des primes

Ce fonds est généré à même les surplus d'opérations d'assurance, les intérêts et les dépôts de l'Ordre et a pour but de garantir la stabilité des primes futures.

L'Ordre s'est engagé à constituer et à maintenir au fonds de stabilisation des primes une somme de 500 000 \$.

Fonds de prévention

Ce fonds est constitué à même les surplus d'opérations lorsque le fonds de stabilisation des primes a atteint la somme de 500 000 \$. Il est de plus constitué des intérêts payés sur le fonds de stabilisation lorsque celui-ci atteint la somme de 500 000 \$ et des sommes pouvant être versées par l'Ordre en regard des objectifs du programme, et ceci, avec le consentement et l'approbation du gestionnaire du fonds.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

L'Ordre utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Selon cette méthode, les produits grevés d'affectations sont constatés lors de leur réception dans le fonds correspondant à l'objet pour lequel ils sont versés. Les produits qui ne sont grevés d'aucune affectation sont constatés dans le fonds d'exploitation.

Les cotisations et primes d'assurances sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

L'Ordre comptabilise ses intérêts selon la comptabilité d'exercice.

Fonds d'administration générale investis en immobilisations et fonds du régime d'assurance investis en immobilisations

L'Ordre a décidé de grever d'une affectation d'origine interne le montant des fonds investis en immobilisations.

Ventilation des charges

L'Ordre ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'il a jugé adaptées à chaque type de charge et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges de fonctionnement prévues au budget sont ventilées selon les clés de répartition suivantes :

Salaires et services externes : selon le temps consacré à une fonction;

Frais généraux : selon la consommation estimée attribuable à la fonction.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des sommes à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et des sommes à payer. Les éléments d'actifs financiers de l'organisme évalués à la juste valeur se composent des placements.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas constatés dans les états financiers.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode de la moindre valeur (coût - valeur de réalisation nette). Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement du solde dégressif aux taux annuels indiqués ci-dessous.

Mobilier de bureau - 20 %
Matériel informatique - 30 %
Matériel promotionnel - 20 %

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs incorporés

Les logiciels sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement du solde dégressif au taux annuel de 30 %.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. VIREMENT INTERFONDS

Les revenus d'intérêts réalisés sur le fonds de stabilisation des primes sont transférés au fonds de prévention lorsque le fonds de stabilisation des primes a atteint une somme de 500 000 \$, tel que prévu à la convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle entre l'Ordre et La Capitale Assurances Générales Inc.

4. VENTILATION DES CHARGES

Charges de fonctionnement

Un montant de charge de salaires et services externes et de frais généraux de 774 289 \$ (690 933 \$ en 2014) a été ventilé. Les charges ventilées sont les suivantes :

	2015	2014
	\$	\$
Loyer	58 646	59 767
Papeterie, impression et autres dépenses de bureau	53 783	55 009
Salaires et services externes	645 840	560 100
Télécommunications	16 020	16 057
	774 289	690 933

La répartition en 2015 est la suivante :

	Formation continue	Discipline	Inspection professionnelle	Pratique illégale	Syndic	Revenues	Assurances
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Loyer	6 209	8 949	12 875	2 237	24 381	297	3 698
Papeterie, impression et autres dépenses de bureau	5 694	8 207	11 808	2 052	22 359	271	3 392
Salaires et services externes	62 000	89 300	128 800	22 200	327 000	3 040	13 500
Télécommunications	1 696	2 445	3 517	611	6 660	81	1 010
	75 599	108 901	157 000	27 100	380 400	3 689	21 600

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

5. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2015 \$	2014 \$
Débiteurs	137 467	226 094
Somme à recevoir du Fonds Joncas	(14 816)	15 949
Stocks	2 525	(4 890)
Frais payés d'avance	(1 018)	(49)
Créditeurs	(42 593)	(10 107)
Sommes à payer à des employés et administrateurs	(11 850)	8
Produits reportés	2 359	(6 566)
	72 074	220 439

6. DÉBITEURS

	2015 \$	2014 \$
Membres	54 554	71 431
Provision pour dépréciation	(21 494)	(13 202)
	33 060	58 229
Subventions à recevoir	10 000	10 000
Taxes à recevoir	23 973	28 476
Ristourne		99 293
Ajustement de primes d'assurances		8 502
	67 033	204 500

Au 31 mars 2015, la valeur comptable des sommes à recevoir dépréciées des membres est de 21 494 \$ (13 202 \$ en 2014).

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

7. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2015 \$	2014 \$
Assurances	5 179	5 226
Congrès	4 349	7 979
Autres	18 235	13 540
	27 763	26 745

8. PLACEMENTS

	2015 \$	2014 \$
	1 144 390	1 019 230

Fonds du régime d'assurance

Fonds - La Capitale, taux des obligations du Canada augmenté de 1 % jusqu'au 31 mars 2018



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Fonds d'administration générale

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
Bibliothèque	2 887	2 887	
Mobilier de bureau	175 838	158 543	17 295
Matériel informatique	80 767	58 412	22 355
Matériel promotionnel	14 074	13 141	933
	273 566	232 983	40 583
			40 771

Fonds du régime d'assurance

Matériel informatique	1 299	1 034	265
			379

10. ACTIFS INCORPORELS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
			2014
			\$

Fonds d'administration générale

Logiciels	42 088	22 160	19 928
			27 834

Fonds du régime d'assurance

Logiciels	3 500	2 785	715
			1 021

11. CRÉDITEURS

Fournisseurs et frais courus		2015	2014
Sommes à remettre à l'État	184 431	\$	\$
	2 853		216 797
	187 284		13 080
			229 877

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

12. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés proviennent de l'encaissement des cotisations afférentes à l'exercice subséquent.

13. AVANTAGES SOCIAUX

L'Ordre a versé à quinze de ses employés une contribution à un REER individuel. Cette contribution est conditionnelle à une contribution équivalente de leur part représentant 6 % ou 3 % du salaire de l'employé. Le montant total versé en 2015 est de 28 356 \$ (27 978 \$ en 2014).

14. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Conformément à un contrat de location-exploitation expirant en avril 2017, l'Ordre loue un local dont le loyer annuel s'élève à 101 036 \$, incluant une quote-part de certaines charges d'opérations (frais communs) encourues par le bailleur. Le loyer total à payer jusqu'à l'expiration du bail s'élève à 210 492 \$.

Conformément à des contrats de location-exploitation expirant en mai et décembre 2018, l'Ordre loue de l'équipement dont les loyers annuels s'élèvent respectivement à 4 410 \$ et 3 326 \$. Les loyers totaux à payer jusqu'à l'expiration des baux s'élèvent à 31 268 \$.

L'Ordre a signé avec une société de services linguistiques une convention pour la coordination de la revue Géomatique expirant en mars 2016 dont les honoraires annuels s'élèvent à 30 000 \$.

Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses membres et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction.

Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'un groupe de débiteurs présente une caractéristique économique commune qui fait que des changements d'ordre économique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. L'Ordre n'encourt aucun risque significatif à l'égard d'un client unique.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

16. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2014 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2015.

Les loyers et honoraires minimums à payer au cours des quatre prochains exercices s'établissent ainsi :

138 672 \$	en	2016
108 672	en	2017
16 055	en	2018
8 361	en	2019

L'Ordre a signé avec une société d'assurances une convention de gestion de son programme de responsabilité pour une période de cinq ans du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2018.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques sans pour autant être exposé à des concentrations de risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Ordre aux risques à la date du bilan.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement en regard à ses créateurs. La direction estime qu'elle disposera des liquidités nécessaires pour honorer ses engagements financiers.

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

DÉTAILS DES PRODUITS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

ANNEXE A

2015 2014

	Fonds d'administration générale			Fonds du régime d'assurance			Total	Total
	Fonds d'exploitation	Fonds de formation continue	Fonds du précis de droit	Fonds d'exploitation	Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Arbitrage des comptes	2 586			2 586			2 586	674
Commandites								3 300
Cotisations annuelles	1 641 941			1 641 941			1 641 941	1 634 130
Cotisations		180 400		180 400			180 400	89 850
Formation continue								
Discipline et inspection professionnelle	87 523			87 523			87 523	83 300
Frais d'administration	734			734	30 750		31 484	61 125
Frais d'expédition	454			454			454	305
Honoraires d'examen	19 790			19 790			19 790	17 375
Immatriculations et licences	2 450			2 450			2 450	2 350
Inscriptions								3 150
Intérêts gagnés	7 269			7 269	509	14 425	33 646	46 560
Pratique illégale	1 500			1 500			1 500	
Primes d'assurances					1 749 699		1 749 699	1 273 504
Reconnaissance d'activités de formation	2 000			2 000			2 000	3 250
Revues	28 679			28 679			28 679	28 488
Ristourne								99 293
Stages de perfectionnement	16 181			16 181			16 181	24 049
Subvention à la formation et à la recherche					10 000		10 000	10 000
Transferts de minutes	3 075			3 075			3 075	4 275
	1 814 182	180 400		1 994 582	1 790 958	14 425	3 811 408	3 384 978

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

DÉTAILS DES FRAIS ADMINISTRATIFS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

ANNEXE B

2015 2014

	Fonds d'administration générale			Fonds du régime d'assurance			Total
	Fonds d'exploitation	Fonds de formation continue	Fonds du précis de droit	Fonds d'exploitation	Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
FRAIS ADMINISTRATIFS							
Activités de prévention							
Amortissement				946			946
Immobilisations corporelles	11 860						34 604
Actifs incorporels	7 816	612		114			11 404
Assemblée générale annuelle	1 186			306			6 799
Assurances	9 652			1 722 108			4 649
Bourses d'études, prix et dons	1 500						1 720 901
Cocktails et rencontres	2 313						2 000
Créances douteuses	3 444			4 848			1 590
Développement informatique		8 813					13 202
Formation du personnel	12 342						13 000
Frais de repas et déplacements	14 698	13 767					12 342
Intérêts et frais bancaires				3 261			8 043
Location de salles		13 836					13 767
Loyer	45 864	6 209		92			17 959
Papeterie, impression et autres dépenses de bureau	32 028	5 694					15 867
Préparation et prestation de cours		35 335		11 725			16 915
Projets spéciaux							52 965
Enquête salariale							
Plan stratégique							
Étude démographique	27 300						2 985
Diagnostic organisationnel	10 372						23 505
Guide sceaun numérique	15 474						
Promotion de la profession							
Publication virtuelle	4 733						7 500
Promotion de la profession							784
Publications et annonces				4 733			12 908
Rapport annuel et assemblée générale	2 567						905
Salaires et services externes	414 537	62 000					2 495
Services professionnels	62 190		35 333	13 500			480 202
Stages de perfectionnement	19 622			43 325			119 227
Télécommunications	19 099	1 696					29 354
	718 597	147 962	35 333	1 800 225	901 892	1 800 225	2 758 911

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

CHARGES DES COMITÉS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

ANNEXE C

	2015	2014
	\$	\$
Discipline, inspection et syndic		
Comité de révision	3 327	1 132
Discipline	142 789	138 669
Inspection professionnelle	279 679	260 190
Pratique illégale	27 109	40 781
Syndic	452 594	436 445
	905 498	877 217
Autres comités		
Arbitrage des comptes	8 896	7 862
Bureau et comité administratif	115 533	115 301
Comités ad hoc	4 697	5 390
Examineurs	35 236	21 128
Revues	57 376	60 083
Stages	1 217	593
	1 128 453	1 087 574



Ordre des
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
du Québec

IBERVILLE QUATRE

2954, boulevard Laurier, bureau 350, Québec (Québec) G1V 4T2

Tél. : 418 656-0730 - Téléc. : 418 656-6352

Site Internet : <http://www.oagq.qc.ca> - Courriel : oagq@oagq.qc.ca